

Le 17 mars, exigeons le non-lieu pour les 5 camarades de Paris Energie !

Sur les 8 militants du syndicat CGT Energie Paris qui avait été mis en examen, 5 militants sont renvoyés devant le Tribunal **Correctionnel de Paris** et **3 militants bénéficient toutefois d'un non-lieu**
NON À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !!

Pour avoir en février 2008 avec 200 agents, raccompagné Nacima à son poste de travail alors qu'elle avait été licenciée arbitrairement, 4 militants responsables du Syndicat CGT Energie Paris,

- Catherine FLECHARD Secrétaire du Syndicat,
- Cédric LIECHTI Secrétaire Général du Syndicat,
- Patrice PERICHOU ex Secrétaire du Syndicat aujourd'hui en inactivité,



- Gérard DEL MASCHIO Membre de la Fédération Mines Energie aujourd'hui en inactivité.

sont renvoyés devant le Tribunal Correctionnel de Paris pour entrave à la liberté de travail ce qui est réprimé par les Articles 431-1 et 431-2 du Code Pénal prévoyant jusqu'à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende...

UN COMBLE POUR CES 4 MILITANTS D'ÊTRE TRAINÉS DEVANT UN TRIBUNAL POUR ENTRAVE À LA LIBERTÉ DU TRAVAIL, ALORS QU'ILS DÉFENDAIENT AVEC 200 AGENTS LE DROIT AUTRAVAIL DE NACIMA, MÈRE CÉLIBATAIRE JETÉE SUR LE PAVÉ DE LA RUE AVEC UN ENFANT EN BAS ÂGE !!

Un 5ème militant lui, est renvoyé devant ce même Tribunal, accusé de divulgation frauduleuse de l'image d'une personne (une partie de l'action avait été filmée et mise en ligne).

Ce renvoi devant le Tribunal est basé sur des témoignages d'encadrants qui pourtant vont bien souvent à l'encontre du rapport de l'huissier présent à la demande de la direction pendant tout le mouvement...

Ces témoignages peu fiables et qui ont valu à leurs auteurs un déroulement de carrière confortable, ont par ailleurs entraîné un non-lieu pour 3 de nos Camarades, Marc TREMENT, Christian POURRE et Gérard HAMON,



accusés quant à eux d'avoir coupé la fourniture d'électricité de l'immeuble sans preuve crédible (et pour cause...) comme le reconnaissent le Procureur de Paris et le Juge d'Instruction.

Ces 3 premiers non-lieux sont un encouragement pour les 5 syndicalistes qui n'ont rien à se reprocher, sinon le fait d'avoir voulu défendre le Service Public Nationalisé de l'Energie et le droit et le respect de la personne humaine bafouée par sa hiérarchie

Les directions se doivent de se retirer en tant que partie civile dans cette affaire, pour peu qu'elles aient un soupçon d'éthique sociale et d'honnêteté intellectuelle...

**FAISONS DU 17 MARS 2015 UNE GRANDE JOURNÉE DE MOBILISATION CONTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE POUR EXIGER LE NON-LIEU POUR LES 5 DE PARIS ÉNERGIE
NON À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !!**